



Direction du Logement et de l'Habitat

2023 DLH 68 – Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux par SNL Prologues

**PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Aux termes des délibérations 2019 DLH 128 et 2020 DLH 47, le Conseil de Paris a approuvé la participation financière de la Ville de Paris pour la réalisation de programmes de création de logements sociaux par SNL Prologues, situés dans les 10^e, 14^e, 17^e, et 20^e arrondissement et a concomitamment accordé la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PLA-I destinés à financer ces projets.

Les garanties étant devenues caduques, et les conditions financières des emprunts ayant été modifiées aux termes des contrats signés avec la Caisse des Dépôts, lesquels sont annexés à la présente délibération, SNL Prologues sollicite à nouveau la Ville de Paris pour qu'elle réitère et modifie les garanties apportées initialement à concurrence d'un encours total inchangé de 147 000 euros.

Je vous propose en conséquence d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PLAI contractés par SNL Prologues auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de ces opérations portant sur la création de logements sociaux.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris